



Besançon, le 6 février 2023

## Communiqué de Presse

### L'électricité solaire produite et consommée à Besançon

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, Grand Besançon Métropole (GBM) s'est engagé à devenir en 2050, un territoire à énergie positive, en utilisant 100 % d'énergie renouvelable, produite au maximum localement.

C'est dans cet esprit que Grand Besançon Métropole et Opale Energies Engagées (PME indépendante de 50 personnes basée à Fontain) se sont associés en juin 2022 pour créer la société « SAS ANDIERS PV ».

Cette société a pour objectif la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement de déchets inertes situé à Chalezeule, à proximité de la déchetterie. Cette centrale devrait être mise en service fin 2024 et devrait produire près de 4 000 MWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1 800 personnes), pendant une trentaine d'années au minimum.

Afin de valoriser cette production d'électricité au niveau local, Grand Besançon Métropole et Opale Energies Engagées souhaitent la proposer à la vente aux structures situées dans un périmètre pressenti de 4 kms autour du site de production : entreprises, artisans, bâtiments publics, habitants...

En effet, depuis 2017, il est possible d'échanger l'électricité produite par un ou plusieurs producteurs avec un ou plusieurs consommateurs situés dans un périmètre géographique délimité grâce à l'autoconsommation collective (ACC).

Tous les membres d'une opération d'autoconsommation collective sont liés au sein d'une même entité juridique, dite la personne morale organisatrice (PMO), qui gère les contrats d'énergie, réalise une 1<sup>ère</sup> facturation de l'énergie issue du parc solaire et garantit le respect des modalités de répartition entre les parties prenantes. Sur la seconde facture issue de leur fournisseur historique d'électricité, les consommateurs acteurs de l'opération voient leur consommation minorée de la part d'électricité solaire produite localement.



Figure 1: l'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective est ainsi un véritable levier d'intégration des énergies renouvelables dans les territoires, puisque l'électricité produite localement est consommée en circuit court grâce au réseau public de distribution d'électricité.

A ce jour, l'opération d'autoconsommation est en cours et la première démarche est de recenser les besoins des acheteurs potentiels afin d'utiliser de manière optimale toute l'électricité produite et garantir ainsi l'obtention d'un prix de vente compétitif.

Une session d'information est prévue le 8 février à 18h00 par visioconférence animée par les différents partenaires ainsi que le gestionnaire du réseau électrique ENEDIS, acteur clé dans ce type d'opération. Nous vous invitons à vous faire connaître afin de vous faire parvenir le lien de connexion.

#### Contacts :

OPALE : Florence MORIN – Directrice de l'activité photovoltaïque – [florence@opale-en.eu](mailto:florence@opale-en.eu) ou 06.73.51.37.47

GBM : Agnès SERRES - Direction Maitrise de l'Energie - [agnes.serres@besancon.fr](mailto:agnes.serres@besancon.fr) ou 03.81.41.56.59